

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le mercredi 4 janvier 2012 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Convention avec la MJC pour la mise à disposition de personnel pour le Contrat Enfance Jeunesse
- Demande de subvention à la DRAC pour la restauration d'un tableau
- Tarifs de la taxe de séjour
- Consultation pour le marché de travaux d'extension de l'école Emilie Carles
- Renouvellement du contrat d'assurances du personnel
- Modification du tableau des effectifs
- Convention avec l'Association de Rénovation des fours
- Projets de schémas constitutifs du projet régional de santé

Val-des-Prés, le 30 décembre 2011
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2012

L'an deux mil douze et le quatre janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

Convention avec la MJC pour la mise à disposition de personnel pour le Contrat Enfance Jeunesse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'intervention d'un agent de la MJC de Briançon pour encadrer l'activité Danse africaine dans le cadre du CEJ, à raison d'une heure par semaine pendant l'année scolaire 2011-2012,
- autorise le maire à signer une convention de mise à disposition avec la MJC de Briançon, au prix de 35 € de l'heure.

Demande de subvention à la DRAC pour la restauration du tableau représentant la Sainte Trinité entre Saint Claude et Saint Antoine de Padoue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le dégageement du repeint sur le tableau représentant la Sainte Trinité entre Saint Claude et Saint Antoine de Padoue, pour un montant de 1.200 € H.T,
- sollicite de la DRAC une subvention complémentaire de 35% des travaux, soit 420 €.

Tarifs de la taxe de séjour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe les tarifs de la taxe de séjour comme suit :
 - 0,25 € par jour et par personne pour les meublés de tourisme, hôtels et établissements hôteliers classés 1 étoile et non classés,
 - 0,35 € par jour et par personne pour les meublés de tourisme, hôtels et établissements hôteliers classés 2 étoiles,
 - 0,50 € par jour et par personne pour les meublés de tourisme, hôtels et établissements hôteliers classés 3 étoiles,
 - 0,75 € par jour et par personne pour les meublés classés 4 étoiles,
 - 0,20 € par jour et par personne pour le gîte d'étape et les chambres d'hôtes,
 - 0,20 € par jour et par personne pour les campings.

- rappelle les exonérations obligatoires suivantes :
 - les enfants de moins de 13 ans,
 - les colonies et centres de vacances collectives d'enfants tels qu'ils sont définis par arrêté du Ministre chargé de l'organisation et du fonctionnement des colonies et camps de vacances,
 - les bénéficiaires des formes d'aide sociale prévues au chapitre 1^{er} du titre III et au chapitre 1^{er} du titre IV du livre II ainsi qu'aux chapitres IV et V du titre IV du livre III du code de l'action sociale et des familles. Il s'agit notamment de personnes âgées bénéficiaires d'une aide à domicile, de personnes handicapées bénéficiaires de l'aide à domicile, titulaires d'une carte d'invalidité et de personnes connaissant de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion.
 - les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans la station pour l'exercice de leurs fonctions,
- décide que sont exonérées, au titre des exonérations facultatives :
 - les personnes qui, par leur travail ou leur profession, participent au fonctionnement et au développement de la station.
- rappelle les réductions obligatoires suivantes, et décide de ne pas les majorer :
 - réduction de 30% pour les familles de 3 enfants de moins de 18 ans,
 - réduction de 40% pour les familles de 4 enfants de moins de 18 ans,
 - réduction de 50% pour les familles de 5 enfants de moins de 18 ans,
 - réduction de 75% pour les familles de 6 enfants de moins de 18 ans,

Consultation pour le marché de travaux d'extension de l'école Emilie Carles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'extension de l'école primaire Emilie Carles

Renouvellement du contrat d'assurances du personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le renouvellement pour une durée de trois ans, du contrat Assurance du personnel avec le CIGAC à partir du 1^{er} janvier 2012, selon les conditions générales prévues au contrat, les garanties étant fixées au taux de 6,12%.
- autorise le Maire à signer le contrat d'assurance.

Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- la création d'un poste de technicien territorial à temps complet en remplacement d'un poste d'agent de maîtrise principal, à compter du 1^{er} février 2012,
- le tableau des emplois permanents au 1^{er} février 2012, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE
<u>Filière administrative</u>			
- Rédacteur territorial	- Rédacteur chef	35 h/hebdo	1
- Adjoint administratif	- Adjoint administratif 1 ^è classe	30 h/hebdo	1
<u>Filière technique :</u>			
- Technicien	- Technicien territorial	35 h/hebdo	1
- Agent technique	- Agent technique territorial	35 h/hebdo	1
	- Agent technique territorial	cantine = 12 h/hebdo	2
	- Agent technique territorial	ménage = 14 h/hebdo	1
<u>Filière culturelle :</u>			
- Adjoint du patrimoine	- Adjoint du patrimoine 1 ^è classe	35 h/semaine	1

Convention avec l'Association de rénovation et protection des fours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la reconduction de la convention d'occupation à titres précaire et gratuit des fours du Serre, de Pra Premier et de La Draye à l'Association de rénovation et de protection des fours,
- autorise le Maire à signer la convention pour l'année 2012.

Motion pour le maintien du service de réanimation au sein du centre hospitalier de Briançon

L'annonce par la Conférence Sanitaire de Territoire d'une réorganisation touchant le service de réanimation suscite la plus vive inquiétude de la population communale et intercommunale.

Considérant que le maintien d'un service de réanimation au sein du centre hospitalier de Briançon est indispensable pour garantir un service de qualité,

Considérant que le contexte géographique et les conditions météorologiques ne permettent pas la réorganisation envisagée fondée sur des transferts de patients vers d'autres centres hospitaliers,

Considérant la place du tourisme dans l'économie locale qui nécessite le maintien d'une offre de soin – notamment en traumatologie - pouvant répondre aux affluences saisonnières,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- demande que les citoyens du Briançonnais puissent continuer à avoir accès à des soins de qualité,
- refuse les décisions de restriction budgétaire systématiques qui auraient pour effet la suppression du service de réanimation du Centre hospitalier des Escartons,
- demande la suspension immédiate de toute décision visant à réduire les moyens du Centre Hospitalier des Escartons,
- demande que des moyens soient mis en œuvre pour favoriser efficacement une coopération transfrontalière qui permette de conforter l'équilibre économique de l'établissement,
- demande qu'une concertation élargie soit organisée afin de permettre à l'ARS un réexamen complet des contraintes du territoire Briançonnais.

Val-des-Prés, le 11 Janvier 2012
Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 4 Janvier 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

30 Décembre 2011

Date d'affichage :

30 Décembre 2011

L'an deux mil douze et le quatre janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec la MJC pour la mise à disposition de personnel pour le Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire expose qu'il est fait appel à des intervenants extérieurs pour l'encadrement des activités extra scolaires dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. L'activité Danse africaine étant animée par une salariée de la MJC de Briançon une heure par semaine, il convient de signer une convention avec cet organisme pour la mise à disposition d'un agent, au prix de 35 € de l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'intervention d'un agent de la MJC de Briançon pour encadrer l'activité Danse africaine dans le cadre du CEJ, à raison d'une heure par semaine pendant l'année scolaire 2011-2012,
- autorise le maire à signer une convention de mise à disposition avec la MJC de Briançon, au prix de 35 € de l'heure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 4 Janvier 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

30 Décembre 2011

Date d'affichage :

30 Décembre 2011

L'an deux mil douze et le quatre janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention à la DRAC pour la restauration du tableau représentant la Sainte Trinité entre Saint Claude et Saint Antoine de Padoue

Monsieur le Maire rappelle que le tableau provenant de l'église Saint Claude et représentant la Sainte Trinité entre Saint Claude et Saint Antoine de Padoue est en cours de restauration dans l'atelier de madame Marine VICTORIEN. Au cours de ses travaux la restauratrice a découvert un repeint masquant une scène des âmes du purgatoire. Madame le Conservateur des Antiquités et Objets d'art des Hautes-Alpes et madame le Conservateur des Monuments Historiques DRAC PACA ont reconnu l'intérêt de cette représentation et ont souhaité son dégagement. Le surcoût de cette mission est estimé à 1.200 € HT.

Le Maire propose de solliciter une subvention complémentaire auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le dégagement du repeint sur le tableau représentant la Sainte Trinité entre Saint Claude et Saint Antoine de Padoue, pour un montant de 1.200 € H.T,
- sollicite de la DRAC une subvention complémentaire de 35% des travaux, soit 420 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 4 Janvier 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

30 Décembre 2011

Date d'affichage :

30 Décembre 2011

L'an deux mil douze et le quatre janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Tarifs de la taxe de séjour

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 décembre 2003 fixant les tarifs de la taxe de séjour. Il propose de les actualiser et de créer un tarif pour les meublés de tourisme, hôtels et établissements hôteliers classés 4 étoiles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe les tarifs de la taxe de séjour comme suit :
 - 0,25 € par jour et par personne pour les meublés de tourisme, hôtels et établissements hôteliers classés 1 étoile et non classés,
 - 0,35 € par jour et par personne pour les meublés de tourisme, hôtels et établissements hôteliers classés 2 étoiles,
 - 0,50 € par jour et par personne pour les meublés de tourisme, hôtels et établissements hôteliers classés 3 étoiles,
 - 0,75 € par jour et par personne pour les meublés classés 4 étoiles,
 - 0,20 € par jour et par personne pour le gîte d'étape et les chambres d'hôtes,
 - 0,20 € par jour et par personne pour les campings.

- rappelle les exonérations obligatoires suivantes :
 - les enfants de moins de 13 ans,
 - les colonies et centres de vacances collectives d'enfants tels qu'ils sont définis par arrêté du Ministre chargé de l'organisation et du fonctionnement des colonies et camps de vacances,
 - les bénéficiaires des formes d'aide sociale prévues au chapitre 1^{er} du titre III et au chapitre 1^{er} du titre IV du livre II ainsi qu'aux chapitres IV et V du titre IV du livre III du code de l'action sociale et des familles. Il s'agit notamment de personnes âgées bénéficiaires d'une aide à domicile, de personnes handicapées bénéficiaires de l'aide à domicile, titulaires d'une carte d'invalidité et de personnes connaissant de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion.

- les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans la station pour l'exercice de leurs fonctions,
- décide que sont exonérées, au titre des exonérations facultatives :
 - les personnes qui, par leur travail ou leur profession, participent au fonctionnement et au développement de la station.
- rappelle les réductions obligatoires suivantes, et décide de ne pas les majorer :
 - réduction de 30% pour les familles de 3 enfants de moins de 18 ans,
 - réduction de 40% pour les familles de 4 enfants de moins de 18 ans,
 - réduction de 50% pour les familles de 5 enfants de moins de 18 ans,
 - réduction de 75% pour les familles de 6 enfants de moins de 18 ans,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 4 Janvier 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

30 Décembre 2011

Date d'affichage :

30 Décembre 2011

L'an deux mil douze et le quatre janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Consultation pour le marché de travaux d'extension de l'école Emilie Carles

Monsieur le Maire rappelle que les effectifs attendus pour la rentrée 2012 dans les écoles du regroupement pédagogique sont en nette hausse. Il propose de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'extension de l'école primaire Emilie Carles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'extension de l'école primaire Emilie Carles

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 4 Janvier 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

30 Décembre 2011

Date d'affichage :

30 Décembre 2011

L'an deux mil douze et le quatre janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Renouvellement du contrat d'assurances du personnel

Monsieur le Maire rappelle que le contrat pour l'assurance du personnel avec le CIGAC arrive à échéance le 31 décembre 2011 et qu'il convient de le renouveler selon les conditions générales, les garanties étant fixées au taux de 6,12%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le renouvellement pour une durée de trois ans, du contrat Assurance du personnel avec le CIGAC à partir du 1^{er} janvier 2012, selon les conditions générales prévues au contrat, les garanties étant fixées au taux de 6,12%.
- autorise le Maire à signer le contrat d'assurance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 4 Janvier 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

30 Décembre 2011

Date d'affichage :

30 Décembre 2011

L'an deux mil douze et le quatre janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle l'état des effectifs actuels et expose qu'il y a lieu de créer un poste de technicien territorial pour les besoins des services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- la création d'un poste de technicien territorial à temps complet en remplacement d'un poste d'agent de maîtrise principal, à compter du 1^{er} février 2012,
- le tableau des emplois permanents au 1^{er} février 2012, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE
<u>Filière administrative</u>			
- Rédacteur territorial	- Rédacteur chef	35 h/hebdo	1
- Adjoint administratif	- Adjoint administratif 1 ^è classe	30 h/hebdo	1
<u>Filière technique</u> :			
- Technicien	- Technicien territorial	35 h/hebdo	1
- Agent technique	- Agent technique territorial	35 h/hebdo	1
	- Agent technique territorial	cantine = 12 h/hebdo	2
	- Agent technique territorial	ménage = 14 h/hebdo	1
<u>Filière culturelle</u> :			
- Adjoint du patrimoine	- Adjoint du patrimoine 1 ^è classe	35 h/semaine	1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 4 Janvier 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

30 Décembre 2011

Date d'affichage :

30 Décembre 2011

L'an deux mil douze et le quatre janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec l'Association de rénovation et protection des fours

Monsieur le Maire rappelle que la convention avec l'Association de rénovation et de protection des fours pour l'occupation à titre précaire des fours du Serre, de Pra Premier et de La Draye est arrivée à échéance et propose de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la reconduction de la convention d'occupation à titres précaire et gratuit des fours du Serre, de Pra Premier et de La Draye à l'Association de rénovation et de protection des fours,
- autorise le Maire à signer la convention pour l'année 2012.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 4 Janvier 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

30 Décembre 2011

Date d'affichage :

30 Décembre 2011

L'an deux mil douze et le quatre janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Motion pour le maintien du service de réanimation au sein du centre hospitalier de Briançon

L'annonce par la Conférence Sanitaire de Territoire d'une réorganisation touchant le service de réanimation suscite la plus vive inquiétude de la population communale et intercommunale.

Considérant que le maintien d'un service de réanimation au sein du centre hospitalier de Briançon est indispensable pour garantir un service de qualité,
Considérant que le contexte géographique et les conditions météorologiques ne permettent pas la réorganisation envisagée fondée sur des transferts de patients vers d'autres centres hospitaliers,

Considérant la place du tourisme dans l'économie locale qui nécessite le maintien d'une offre de soin – notamment en traumatologie - pouvant répondre aux affluences saisonnières,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- demande que les citoyens du Briançonnais puissent continuer à avoir accès à des soins de qualité,
- refuse les décisions de restriction budgétaire systématiques qui auraient pour effet la suppression du service de réanimation du Centre hospitalier des Escartons,
- demande la suspension immédiate de toute décision visant à réduire les moyens du Centre Hospitalier des Escartons,
- demande que des moyens soient mis en œuvre pour favoriser efficacement une coopération transfrontalière qui permette de conforter l'équilibre économique de l'établissement,
- demande qu'une concertation élargie soit organisée afin de permettre à l'ARS un réexamen complet des contraintes du territoire Briançonnais.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK